

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 août 2021 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Manon Paquin	Conseillère, district 6

SONT ABSENTS

Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Carl De Montigny	Conseiller, district 5

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de la mairesse
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021
 - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Autorisation - Communications auprès de Revenu Québec
 - 2.2 Nomination - Directrice de la trésorerie par intérim
 - 2.3 Nomination - Secrétaire-trésorier adjoint par intérim
 - 2.4 Autorisation de signature - Documents bancaires, procès-verbaux et autres documents administratifs
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Modification de la résolution 2021-07-205 - Travaux de bouclage de l'aqueduc rues Balanger et Gillespie
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Autorisation de vente de biens - Souffleuse Sicard SMI et Camion Ford Sterling 6 roues
 - 4.2 Autorisation de dépense - Décompte progressif numéro 3 - Réfection routière 2021

5 Urbanisme et environnement

5.1 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 991 689, rue Château d'Aix

5.2 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 992 351, 10e rang

5.3 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 992 485, rue Denise
- Retiré séance tenante

5.4 Demande de construction - Lot 5 903 868, croissant des Alpes

5.5 Demande de construction - Lot 2 991 689, rue Innsbruck - Ajouté séance tenante

6 Loisirs et culture

6.1 Autorisation - Parc régional - Demande de subvention - Programme PAFSSPA

6.2 Occupation du domaine public - Fondation de l'Hôpital régional Saint-Jérôme - Vélo à notre santé

6.3 Occupation du domaine public - Espace Ludiko - Fête de fin d'été

6.4 Autorisation de passage - Corporation des paramédics du Québec - Tour Paramédic Québec

6.5 Tarification - Loisirs automne 2021

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion et dépôt - Règlement de zonage 601-34

8 Projets de règlements

8.1 Premier projet de règlement de zonage 601-34

9 Règlements

9.1 Règlement d'emprunt 746 - Plans et devis - Réaménagement et prolongement rue de la Sapinière

10 Varia

10.1 Participation des membres du conseil à des activités

10.2 Remboursement des coûts en immobilisation - Site de compostage - Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

10.3 Participation au programme d'achat local - Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe

11 Documents déposés

11.1 Dépôt - Variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.2 Dépôt - États comparatifs mensuels

11.3 Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité

11.4 Dépôt - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.5 Dépôt - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.6 Dépôt - Rapports sur la gestion contractuelle

11.7 Dépôt - Procès-verbal de correction - Modification du règlement 604-16

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période de questions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 33 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2021-08-223

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 août 2021, afin :

- d'ajouter le point 5.5 - *Demande de construction - Lot 2 991 689, rue Innsbruck* ;
- de retirer le point 5.3 - *Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 992 485, rue Denise*.

ADOPTÉE

2021-08-224

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021.

ADOPTÉE

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

2.2, 3.2, 4.2, 6.1, 10.1 et 10.3

Le 10 août 2021,

(signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2021-08-225

2.1 AUTORISATION - COMMUNICATIONS AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer des personnes pour représenter la Municipalité auprès de Revenu Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Sophie Charpentier, directrice générale, ou Carl Lebel, directeur du service juridique, à agir pour et au nom de la Municipalité auprès de Revenu Québec ;

DE RÉVOQUER toute autre autorisation adoptée antérieurement à cet effet.

ADOPTÉE

2021-08-226

2.2 NOMINATION - DIRECTRICE DE LA TRÉSORERIE PAR INTÉRIM

ATTENDU l'absence du directeur de la trésorerie pour une période indéterminée ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de combler ce poste pour assurer le maintien des services à la population et pour rencontrer les obligations financières de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER Lynn Kearney à titre de directrice du service de la trésorerie par intérim à compter de l'adoption de la présente résolution ; le tout selon les conditions prévues au projet de contrat de travail daté du 6 août 2021 ;

D'AUTORISER la directrice générale à mettre fin à ce contrat de travail au moment opportun, à sa discrétion, à condition d'en faire rapport au conseil à la séance du conseil subséquente ;

DE RATIFIER le contrat de référencement du Réseau Conseil des Sages Montérégie inc. daté du 4 août 2021 ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour l'exécution de ces contrats, à même le surplus accumulé non affecté ;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale à signer lesdits contrats et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-08-227

2.3 NOMINATION - SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT PAR INTÉRIM

ATTENDU l'absence du secrétaire-trésorier adjoint pour une période indéterminée ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de combler cette fonction afin d'accomplir les obligations légales de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Me Carl Lebel, directeur du service juridique à la fonction de secrétaire-trésorier adjoint pour une durée indéterminée ;

D'AUTORISER le versement d'une prime salariale hebdomadaire de 4 heures pour l'exercice de cette fonction.

ADOPTÉE

2021-08-228

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer des personnes pour signer les documents administratifs et bancaires pour et au nom de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Kathy Poulin, mairesse, ou Carl De Montigny, maire-suppléant, ou Dominique Forget, conseillère municipale, ET Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou Carl Lebel, directeur du service juridique, à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 \$ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité ;

D'ABROGER la résolution 18-10-362 et toute autre résolution relative aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

2021-08-229

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021, tel que soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Chèques numéros 210882 à 210977 et 35324-35325-210497-210730-210782	1 527 628.19 \$
Dépôts directs numéros 210022 à 210035	18 972.24 \$
Total des chèques et des dépôts directs	1 546 600.43 \$

ADOPTÉE

2021-08-230

3.2 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-07-205 - TRAVAUX DE BOUCLAGE DE L'AQUEDUC RUES BALANGER ET GILLESPIE

ATTENDU la résolution 2021-07-205 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 concernant le versement d'une somme dans le cadre de l'entente sur les travaux municipaux conclue entre la Municipalité et Daniel Asselin et Dominic Asselin pour le secteur Balanger ;

ATTENDU QUE le montant de la dépense indiqué dans la résolution a fait l'objet d'une erreur cléricale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution 2021-07-205 de la façon suivante : remplacer la dépense de 9 536,51 \$ par une dépense de 9 563,51 \$ au poste budgétaire 23-050-02-721.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

2021-08-231

4.1 AUTORISATION DE VENTE DE BIENS - SOUFFLEUSE SICARD SMI ET CAMION FORD STERLING 6 ROUES

ATTENDU QUE la souffleuse Sicard SMI et le camion Ford Sterling 6 roues ont été remplacés au cours de l'année 2021 ;

ATTENDU QUE ces équipements ne répondent pas aux besoins actuels du service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

DE VENDRE les biens suivants par demande soumissions ou de gré à gré :

- Souffleuse Sicard SMI (véhicule n° 2-73) ;
- Camion Ford Sterling 6 roues (véhicule n° 9-01) ;

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice des travaux publics à fixer les prix de vente et à signer tout contrat ou document pour donner effet à la présente résolution, y compris les documents requis par la Société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

2021-08-232

4.2 AUTORISATION DE DÉPENSE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 - RÉFECTION ROUTIÈRE 2021

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Inter Chantiers en vertu de l'appel d'offres 2021-01 relativement aux travaux de réfection routière des rues du Familial, Matterhorn, des Lilas et des chemins du 7^e rang et du 8^e rang ;

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence en date du 20 juillet 2021 intitulée *Recommandation de paiement no. 3*, à l'effet d'acquitter un paiement de 109 946,97 \$, taxes incluses.

La conseillère Manon Paquin demande le vote.

Votent pour : Dominique Forget et Mathieu Bouthillette

Vote contre : Manon Paquin

La mairesse Kathy Poulin s'abstient.

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à majorité

D'AUTORISER le service de la trésorerie à verser à l'entreprise Inter Chantiers une somme de 109 946,97 \$, taxes incluses, conformément au préambule, à même le règlement d'emprunt numéro 740.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-08-233

5.1 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 991 689, RUE CHÂTEAU D'AIX

ATTENDU QUE lors d'une demande de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QUE la demande de construction n° 2021-00280 pour le lot 2 991 689 situé sur la rue Château d'Aix doit faire l'objet d'une cession ou contribution à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER dans le cadre de la demande de construction n° 2021-00280, une contribution financière de 2 500,00 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation, le cas échéant.

ADOPTÉE

2021-08-234

5.2 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 992 351, 10E RANG

ATTENDU QUE lors d'une demande de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QUE la demande de construction n° 2021-10012 pour le lot 2 992 351 situé sur le 10^e rang doit faire l'objet d'une cession ou contribution à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER dans le cadre de la demande de construction n° 2021-10012, une contribution financière de 8 960,00 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation, le cas échéant.

ADOPTÉE

5.3 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 992 485, RUE DENISE - RETIRÉ SÉANCE TENANTE

Point retiré.

2021-08-235

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 5 903 868, CROISSANT DES ALPES

ATTENDU la demande n° 2021-00042 pour le projet de construction sur le lot 5 903 868, situé sur le croissant des Alpes, reçue en date du 18 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques ;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adaptés à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de construction n° 2021-00042, sur le lot 5 903 868, situé sur le croissant des Alpes, comme démontré sur le plan de construction préparé par Jean-Yves Rouleau, technologue en architecture, reçu le 15 juillet 2021, sur le plan d'implantation préparé par Valérie Tétreault, arpenteur-géomètre, minute 4624, en date du 15 juillet 2021, ainsi que sur les plans et documents complémentaires reçus le 13 juillet 2021.

ADOPTÉE

2021-08-236

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 991 689, RUE INNSBRUCK - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU la demande n° 2021-00039 pour le projet de construction sur le lot 2 991 689, situé sur la rue Innsbruck, reçue en date du 4 juin 2021 ;

ATTENDU QUE l'allée d'accès au stationnement n'est pas sinueuse ni adaptée à la topographique du site et par conséquent ne contribue pas à atténuer la visibilité directe du bâtiment principal à partir de la voie de circulation ;

ATTENDU QUE l'intervention projetée n'assure pas une gestion adéquate des eaux de ruissellement par la mise en place de mesures qui assurent un contrôle du ruissellement des eaux de surface et de diminution de la vitesse d'écoulement des eaux ;

ATTENDU QUE les équipements d'éclairage extérieur doivent éviter l'éclairage lourd et intensif ;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de construction n° 2021-00039, sur le lot 2 991 689, situé sur la rue Innsbruck, comme démontré sur les plans de construction n° 21042, préparés par Éric Lafontaine, technologue en architecture, en date du 29 juin 2021 et sur le plan d'implantation, minute 5808, préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 12 juillet 2021, aux conditions suivantes :

- Aménager une aire de stationnement sinueuse comme démontré sur le plan d'aménagement de terrain reçu le 10 août 2021 ;
- Diriger les eaux de ruissellement et les eaux des gouttières vers la cour avant dans les zones végétalisées aménagées sur le terrain.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

2021-08-237

6.1 AUTORISATION - PARC RÉGIONAL - DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME PAFSSPA

ATTENDU le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) ;

ATTENDU QUE ce programme subventionne jusqu'à 80% des dépenses reliées aux travaux de réfection ou d'aménagement des sentiers ;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de mettre à niveau les sentiers d'accès aux parois d'escalade du mont Césaire et les sentiers de vélo de montagne qui sont endommagés notamment en raison de l'érosion ;

ATTENDU le projet d'ajout d'un nouveau sentier de vélo de montagne au mont Plante ;

ATTENDU QUE la réfection de certains sentiers est prévue au Plan triennal d'immobilisations ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Parc régional.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur du Parc régional secteur Dufresne à déposer une demande de subvention de 146 000,00 \$ au programme PAFSSPA pour la mise à niveau des sentiers d'accès aux parois d'escalade du mont Césaire et des sentiers de vélo de montagne, ainsi que pour l'ajout d'un nouveau sentier de vélo de montagne au mont Plante ;

D'AUTORISER le directeur du Parc régional secteur Dufresne à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution ;

DE CONFIRMER l'engagement financier de la Municipalité de 29 200,00 \$ à même le Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels.

ADOPTÉE

2021-08-238

6.2 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FONDATION DE L'HÔPITAL RÉGIONAL SAINT-JÉRÔME - VÉLO À NOTRE SANTÉ

ATTENDU la demande de l'organisme Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme pour la tenue d'une distribution de repas au parc Léonidas-Dufresne dans le cadre de l'événement *Vélo à notre santé*.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue de la distribution de repas dans le cadre de l'événement *Vélo à notre santé*, au parc Léonidas-Dufresne dimanche le 12 septembre 2021 de 9h30 à 14h30, l'organisme étant responsable du respect des mesures sanitaires en vigueur ;

DE FOURNIR les ressources humaines et matérielles nécessaires à la tenue de l'événement, si de telles ressources sont disponibles.

ADOPTÉE

2021-08-239

6.3 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ESPACE LUDIKO - FÊTE DE FIN D'ÉTÉ

ATTENDU la demande de l'organisme Espace Ludiko pour la tenue de la Fête de fin d'été le 28 août 2021 au parc Dion lors de laquelle auront lieu jeux, animation et épiluchette de blé d'Inde.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue de la Fête de fin d'été samedi le 28 août 2021 au parc Dion de 10h00 à 17h00, l'organisme étant responsable du respect des mesures sanitaires en vigueur ;

DE SOULIGNER que la présente autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une assurance responsabilité civile pour la tenue de l'événement ;

DE FOURNIR les ressources humaines, matérielles et promotionnelles nécessaires à la tenue de l'événement, si de telles ressources sont disponibles.

ADOPTÉE

2021-08-240

6.4 AUTORISATION DE PASSAGE - CORPORATION DES PARAMÉDICS DU QUÉBEC - TOUR PARAMÉDIC QUÉBEC

ATTENDU la demande de la Corporation des paramédics du Québec pour l'autorisation du passage des cyclistes et des véhicules d'urgence de l'événement Tour Paramédic Québec sur le territoire de la municipalité vendredi le 17 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'accord de la Municipalité pour le passage des cyclistes et des véhicules d'urgence de l'événement Tour Paramédic Québec sur le territoire, plus précisément sur la route 117, vendredi le 17 septembre 2021, conditionnellement à l'autorisation du Ministère des Transports du Québec ;

DE SOULIGNER que l'organisme est responsable du respect du *Code de la sécurité routière* et des mesures sanitaires en vigueur.

ADOPTÉE

2021-08-241

6.5 TARIFICATION - LOISIRS AUTOMNE 2021

ATTENDU la recommandation de la directrice Loisirs et culture concernant la programmation des cours et activités pour l'automne 2021 présentée dans le tableau suivant :

PROGRAMMATION - TARIFICATION AUTOMNE 2021			
ENFANTS		ADULTES	
Futsal (6-7 ans) (10x)	60,00 \$	Volleyball (11x)	70,00 \$
Ballet (3-5 ans)	120,00 \$	Basketball (12x)	65,00 \$
Apprentis samouraï s.1 et s.2 (7-10 ans) (5x)	75,00 \$	Technique Essentrics (8x)	92,00 \$
Hockey extérieur (5-13 ans)	45,00 \$	Cardio canin (5x)	100,00 \$
Frais pour chandail de hockey perdu	30,00 \$	Cani-marche	100,00 \$
ADOS		POUR TOUS	
Gardiens avertis (1x)	60,00 \$	Atelier de fabrication de mouches	Gratuit
Prêts à rester seuls (1x)	60,00 \$		
Modes de paiement : en ligne, chèque, carte débit ou argent comptant			
Des frais de 40,00 \$ sont applicables à la réception d'un chèque sans provision			
La Municipalité effectue un remboursement total en cas d'annulation d'une activité			
En cas de désistement du participant avec motif valable, la Municipalité garde un montant correspondant au prorata des cours suivis + 20,00 \$			
Politique familiale : le deuxième enfant inscrit bénéficie d'une réduction de 50 % et le troisième enfant inscrit bénéficie d'une gratuité			
Politique non-résident : un ajout de 25 % est applicable pour les tarifs indiqués, à l'exception des résidents et contribuables de Val-Morin			

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

DE TARIFER les cours et activités pour l'automne 2021, conformément au préambule.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

2021-08-242

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-34

La conseillère Dominique Forget donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement de zonage numéro 601-34 modifiant le

règlement de zonage 601 afin de créer la nouvelle zone C-05 pour la création d'un pôle agroalimentaire en bordure de la route 117.

Le premier projet de règlement est présenté et déposé par la conseillère séance tenante.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2021-08-243

8.1 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-34

ATTENDU QU'un conseiller ou une conseillère a déposé le premier projet de règlement de zonage 601-34 modifiant le règlement de zonage 601 afin de créer la nouvelle zone C-05 pour la création d'un pôle agroalimentaire en bordure de la route 117.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement de zonage 601-34.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

2021-08-244

9.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 746 - PLANS ET DEVIS - RÉAMÉNAGEMENT ET PROLONGEMENT RUE DE LA SAPINIÈRE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 juillet 2021 et que le projet de règlement numéro 746 a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 746 décrétant une dépense et un emprunt de 250 277 \$ pour la préparation de plans et devis pour le réaménagement et le prolongement de la rue de la Sapinière dans le cadre de la construction d'une école primaire.

ADOPTÉE

10 VARIA

2021-08-245

10.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DES ACTIVITÉS

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent participer à différentes activités dans le but de faire rayonner la Municipalité ou dans le but de parfaire leurs connaissances.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les élues suivantes à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité :

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	PARTICIPANTES
20 ^e Gala Excellence Desjardins - Chambre de Commerce du Grand Sainte-Agathe	Gala Excellence : 11 septembre 2021, dans les locaux du concessionnaire Franke Mercedes-Benz	125,00 \$, plus taxes	Kathy Poulin Dominique Forget

D'AUTORISER la dépense ci-haut, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE

2021-08-246

10.2 REMBOURSEMENT DES COÛTS EN IMMOBILISATION - SITE DE COMPOSTAGE - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le site de compostage de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) doivent rembourser les coûts en immobilisation déjà encourus ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut choisir de rembourser sa part sans étalement ou sur une période de 3 ans, de 5 ans ou de 10 ans.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à la RIDR que la part des coûts en immobilisations de la Municipalité soit remboursée sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE

2021-08-247

10.3 PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ACHAT LOCAL - CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND SAINTE-AGATHE

ATTENDU QUE la Municipalité est invitée à participer au programme d'incitatif à l'achat local de la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe ;

ATTENDU QUE ce programme consiste en la mise en place d'une plateforme transactionnelle locale visant à stimuler l'engagement des consommateurs pour l'achat local tout en redonnant aux commerçants partenaires et à la communauté.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

DE PARTICIPER au programme d'incitatif à l'achat local décrit au préambule ;

D'AUTORISER une dépense totale de 10 000,00 \$ à même le poste budgétaire 02-621-00-419.

ADOPTÉE

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT - VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juillet 2021, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.2 DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 31 juillet 2021.

11.3 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 juillet 2021 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.4 DÉPÔT - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juillet 2021 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.5 DÉPÔT - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.6 DÉPÔT - RAPPORTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports sur la gestion contractuelle 2019 et 2020 en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal*. Ce rapport fait état de l'application de la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité.

11.7 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 604-16

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de correction en vertu de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* afin de corriger une erreur cléricale dans le règlement 604-16 entré en vigueur le 6 juillet 2021.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2021-08-248

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 10 août 2021 à 20 h 50.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière